

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2026 à 20 h

Finances, Commande publique, Affaires juridiques et Citoyenneté

Finances

08. Actualisation des tarifs de mutualisation 2025

Jacques SALLARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 23 novembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la signature des conventions de mutualisation des services entre Vire Normandie d'une part, le C.C.A.S, le syndicat des eaux du Bocage et le SEROC d'autre part.

Concernant l'Intercommunalité de la Vire au Noireau, la convention cadre 2021-2022 a été prolongée par avenant. Une Convention de prestation de services a par ailleurs été signée le 06/02/2026.

Le présent rapport propose les tarifs pour l'année 2025. Les tarifs sont établis sur la base des données du Compte financier 2025.

Un mémoire sera adressé à chaque partenaire sur le coût unitaire de chaque service multiplié par le nombre d'heures réalisées. Le tarif est calculé comme suit :

- Pour le service Ressources humaines : Coût unitaire X nombre de bulletins de paie
- Pour le service Communication : Coût du service x nombre d'heures
- Pour le service Affaires Juridiques : Coût du service x nombre d'heures
- Pour le service commande publique : Coût du service x nombre d'heures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 22/07/2026

Délibération n°2026/07/15/08 du 15 juillet 2026 à 20 h



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

La prestation du service de la commande publique est répartie de la manière suivante :

Masse salariale du service réparti entre les collectivités bénéficiant du service (convention de prestation de service) au regard du nombre de procédures réalisées. Une pondération sera appliquée par rapport au type de procédure de la manière suivante :

Prestations	coefficient
DSP	1,50
Procédures formalisées	1,20
MAPA	1,00
Marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence	0,80
Avenant	0,20
Sous-traitance	0,10
Réception des travaux	0,20

- Pour le service voirie : Coût du service x nombre d'heures
- Pour le service mécanique : Coût du service x nombre d'heures

Pour toutes les prestations de services, l'unité de fonctionnement correspond au nombre d'heures réalisées hormis pour le service RH (unité de fonctionnement = bulletin de salaire). Pour le service Systèmes d'information, une convention spécifique est établie.

Service	Unité de fonctionnement	2025
Ressources Humaines	Nombre de Bulletins de paie x coût	76,73 €
DRH CCAS	Nombre d'heures x coût	27,72 €
DRH EPCI	Nombre d'heures x coût	26,83 €
Service Communication	Nombre d'heures x coût	28,50 €
Service Juridique	Nombre d'heures x coût	32,92 €
Service Accueil Mairie	Nombre d'heures x coût	23,50 €
Service Courrier	Nombre d'heures x coût	20,81 €
Accueil Service Technique	Nombre d'heures x coût	21,56 €
Bâtiment (sauf mécanique)	Nombre d'heures x coût	23,34 €
Bâtiment (Régie seule)	Nombre d'heures x coût	23,19 €
Mécanique	Nombre d'heures x coût	24,81 €
Espaces verts	Nombre d'heures x coût	23,33 €
Voierie	Nombre d'heures x coût	24,03 €
Technicien VRD	Nombre d'heures x coût	26,92 €
Développement durable	Nombre d'heures x coût	29,74 €
Marchés publics	Nombre d'heures x coût	23,93 €
Magasin	Nombre d'heures x coût	24,40 €
Entretien de salles	Nombre d'heures x coût	22,92 €
Médiathèque	Nombre d'heures x coût	24,68 €
Fourniture de carburant	Tarif au litre (nombre de litres consommés)	Selon consommations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-08-DE

Accusé certifié exécutoire. Article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal

Réception par le préfet le 21/07/2026, délibérations les affaires de la commune,

Publication : 22/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/07/15/08 du 15 juillet 2026 à 20 h

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Affaires Juridiques et Citoyenneté » du 16 juin 2026,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur l'actualisation de ces tarifs.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	07
Vote Pour	43	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Dimitri RENAULT

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 22/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/07/15/08 du 15 juillet 2026 à 20 h

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents : 03

Le 15 juillet 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 09 juillet 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 09 juillet 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck		☒		Eddy COUTARD
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier			☒	
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël	☒			
GOETHALS Corentin		☒		Dimitri RENAULT
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale		☒		Guy VÉLANY
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril	☒			
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Helene	☒			
MARCHAND Patrice	☒			
MARIE Jérôme	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026

Publication : 22/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/07/15/08 du 15 juillet 2026 à 20 h

MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline		☒		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier		☒		Sébastien LEBRUN
PELÉ Jocelyne		☒		
PICOT Régis		☒		Laurence GAULTIER- ANGER
PORÉE Alexandre			☒	
POULLARD Philippe			☒	
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
RIVOALLAN Mary		☒		Violaine PAIN
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 22/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/07/15/08 du 15 juillet 2026 à 20 h